

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 19
Date de convocation : 18/06/2013

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 juin 2013**

--- o0o ---

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), DUBOS, BATS, Mme BERBILLE, M. CABANNES, Melle POLESE, MM. DUPOUY, MARSAN, Melle DAVERAT, Mme ROCA (a procuration pour Mme DUBUN), M. BRUEY, Melle ULMANN, Mme LEFORT.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mmes ROLLIN, DUBUN (a donné procuration à Mme ROCA) MM. LASSUS, MOUCHEBOEUF, Mme DEHEZ-BATISTA.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C
Délibération n°1**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : DEMATERIALISATION des actes – convention entre le Préfet des LANDES et la commune de TARTAS pour procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Vu le projet baptisé « ACTES » lancé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

Vu la liste des actes soumis au contrôle de légalité,

il est proposé à notre assemblée :

- de mettre en œuvre le processus de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- d'approuver la convention avec la Préfecture des Landes (ou sa sous-préfecture) portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la télétransmission.

Il est précisé que le projet de convention est joint à la présente délibération et que le bureau des adjoints a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré

.../...

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

M. BROQUÈRES